



Les taxes et les subventions pour favoriser la saine alimentation

TOPO Synthèses de l'équipe Nutrition -
Activité physique - Poids

Numéro 15 – Septembre 2017

DANS CE NUMÉRO

- Les taxes sur les aliments peu favorables à la santé;
- Les subventions pour les aliments favorables à la santé;
- La distribution gratuite ou à faible coût de fruits et légumes dans les écoles.

Et des réponses aux questions suivantes :

- Est-ce que les taxes et les subventions nutritionnelles peuvent favoriser l'adoption de saines habitudes alimentaires ?
- Est-ce que l'impact des instruments économiques est différent pour les ménages à faible revenu ?
- Quels sont les facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale des instruments économiques ?

La collection TOPO vise à éclairer les choix des intervenants et des décideurs impliqués dans la promotion des saines habitudes de vie. Chaque numéro, axé sur un thème, conjugue une analyse critique de la littérature scientifique pertinente avec des observations ou des illustrations pouvant contribuer à l'application de ces connaissances dans le contexte québécois.

On peut retrouver la collection TOPO à :
<http://www.inspq.qc.ca/topo>

Introduction

Ce TOPO vise à informer les décideurs et les praticiens en santé publique de l'éventail des instruments économiques disponibles pour favoriser la saine alimentation. Nous entendons par instruments économiques des actions qui modifient directement ou indirectement le prix des aliments. Les principaux instruments économiques sont les taxes (mesures dissuasives) et les subventions (mesures incitatives). Ce TOPO examine aussi l'efficacité potentielle des instruments économiques et les enjeux de mise en œuvre qu'ils soulèvent.

En 2012, l'INSPQ a publié un TOPO sur la taxation des boissons sucrées. Les travaux scientifiques sur les instruments économiques se sont poursuivis. Afin de faire le point, une analyse de 206 publications scientifiques portant sur ce sujet (Blouin, 2017) a été menée et a servi à la préparation de ce nouveau TOPO. La majorité des études recensées (107/206) ont été menées dans le contexte américain, alors que plus de 70 publications ont été réalisées en Europe. Seulement trois études recensées ont été entreprises au Canada et aucune n'a été conduite au Québec. Les taxes nutritionnelles représentent l'instrument économique le plus étudié.



Mesures dissuasives

Que sont les taxes nutritionnelles ?

Les taxes nutritionnelles sont des montants d'argent que les autorités publiques prélèvent au moment de la production, la distribution ou la vente d'aliments qui sont peu favorables à la santé, afin d'en réduire la consommation. Ces taxes peuvent prendre plusieurs formes. Ainsi, un gouvernement peut décider de taxer certaines catégories d'aliments telles que les boissons sucrées, les croustilles ou les friandises. Il peut aussi taxer les aliments selon leur teneur en sucre, en sel ou en gras.

Certaines interventions peuvent avoir des effets similaires aux taxes nutritionnelles, c'est-à-dire augmenter le prix des aliments ou des repas peu favorables à la saine alimentation. Par exemple, une commission scolaire ou une entreprise peut réviser les prix des aliments offerts dans son service alimentaire, ou ceux vendus dans les machines distributrices, de manière à ce que les aliments moins sains soient vendus à un prix plus élevé. Donc, même si l'imposition de taxes relève de l'autorité des gouvernements provinciaux et fédéraux, des mesures qui ont des effets similaires peuvent être adoptées par d'autres acteurs au niveau local ou régional.

Présentement, il n'existe pas de taxes nutritionnelles ni au Québec ni au Canada. Des taxes de vente du Gouvernement fédéral (7 %) et du Gouvernement du Québec (7,5 %) sont appliquées à une grande partie des aliments transformés incluant les boissons sucrées, les confiseries, les croustilles et autres grignotines, ou les produits de crème glacée. Par contre, ces taxes de vente ne sont pas appliquées sur les produits alimentaires de base. Dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, le Gouvernement du Québec examine la pertinence et faisabilité d'instaurer une taxe nutritionnelle sur les boissons sucrées, dont les revenus seraient réinvestis dans la prévention.

Les taxes nutritionnelles sont-elles efficaces ?

Du point de vue de la santé publique, l'objectif des taxes nutritionnelles est de diminuer la consommation d'aliments peu favorables à la santé. Souvent, les taxes nutritionnelles peuvent aussi viser à mobiliser des fonds afin de financer des activités de prévention et de promotion de la santé.

Des 104 publications sur les taxes nutritionnelles recensées, **plus de 80 % dévoilaient des effets positifs** sur l'alimentation (ex. : diminution de la consommation ou d'achats d'aliments défavorables à la santé) ou la santé (ex. : réduction de poids corporel). Les chercheurs constataient aussi que ces taxes pouvaient générer des revenus afin de financer des activités de promotion de la santé et de la saine alimentation.

Parmi ces publications, 17 études examinaient l'impact de l'implantation d'une taxe nutritionnelle par un gouvernement. Douze de ces études témoignent que la mise en œuvre d'une taxe nutritionnelle au Danemark, en France, en Hongrie, en Irlande et au Mexique réduit l'achat ou la consommation des aliments taxés, ou à tout le moins augmente le prix de vente du produit (voir tableau 1). Cinq de ces études, qui portent sur l'effet des taxes peu élevées (3 à 5 %) que les états américains imposent sur les boissons sucrées, ne révèlent pas d'effets sur la consommation de boissons sucrées ou sur le poids corporel des populations dans les états visés. Plusieurs des auteurs qui examinent l'expérience américaine soulignent que les taxes nutritionnelles doivent probablement être au-dessus du niveau actuel (3-5 %) afin d'avoir un effet mesurable sur la consommation.

Tableau 1 Les taxes nutritionnelles

Pays, années de début et fin	Aliments taxés et niveau de taxe	Effets	Références
Danemark 2011-2012	Viandes, produits laitiers, huiles, aliments transformés selon la teneur en gras saturés (2,14 euros/kilo équivaut à 20 % sur le beurre)	Réduction des achats Réduction de la consommation	Bodker, 2015b Jensen, 2015 Smed, 2016
États-Unis (Berkeley, CA) 2015-...	Boissons sucrées (1 cent par once)	Augmentation du prix	Falbe, 2015
États-Unis (plus de 30 États) Années d'implantation diverses	Boissons sucrées (taxe de moins de 5 %)	Cinq études n'observent pas d'effets sur la consommation ou le poids des adultes ou des enfants Deux études observent des effets sur la consommation ou le poids des adultes ou des enfants	Fletcher, 2015 Powell, 2009b Fletcher, 2010b Strum, 2010 Colantuani, 2015 Fletcher, 2010 Fletcher, 2010c
États-Unis (18 États) Années d'implantation diverses	Boissons sucrées (taxes entre 1,5 % et 7,5 %)	Augmentation des revenus publics	Jacobson, 2000
France 2011-...	Boissons sucrées (7,55 cents par litre)	Augmentation des prix	Bérardi, 2016
Hongrie 2011-...	Aliments et boissons à forte teneur en sucre et en sodium (70-500 HUF/kilo, 7-200 HUF/litre applicable à partir de seuils)	Réduction de la consommation	Biro, 2015
Irlande 1975-1996	Boissons sucrées (taxe à 10 %)	Réduction de la consommation	Bahl, 2003
Mexique 2014 -...	Boissons sucrées (taxe de 1 peso/litre, équivaut environ à 10 %)	Réduction des achats et de la consommation	Colchero, 2015 Colchero, 2016

Comment mesurer l'efficacité des taxes nutritionnelles?

Étant donné l'utilisation récente, et seulement dans quelques pays, des taxes nutritionnelles, la majorité des études recensées (67/102) utilise des **méthodes de modélisation** pour estimer l'impact de la mise en œuvre de telles taxes. Dans ce type d'études, les chercheurs évaluent, à l'aide de modèles mathématiques, l'impact d'une éventuelle taxe sur des variables telles que le prix de l'aliment, son niveau de consommation, l'état de santé de la population ou le poids corporel de la population.

D'autres études utilisent la **méthode expérimentale** pour tester l'impact des taxes nutritionnelles. Dans ces études, des individus acceptent de participer à des expériences en laboratoire (ou dans une épicerie ou une cafétéria). Les chercheurs tentent d'y recréer une situation similaire à la taxation afin de tester de quelles manières les individus réagissent à différents scénarios de prix pour différents aliments. Quinze des publications recensées ont opté pour cette méthode.

L'analyse **d'expériences naturelles**, c'est-à-dire de situations où des taxes nutritionnelles ont été effectivement mises en œuvre par un gouvernement, offre plusieurs avantages. Ainsi, elles permettent d'analyser les réactions à une taxe implantée dans un contexte réel où tous les choix possibles, notamment les choix de substitution, peuvent être effectués. En contraste, les études de modélisation dépendent d'un nombre important de postulats, qui n'ont pas tous été testés empiriquement. Les études expérimentales, quant à elles, ne sont pas en mesure de contrôler, dans leur analyse, l'ensemble des facteurs qui influencent l'efficacité des instruments économiques dans le monde « réel ».

Mesures incitatives

Que sont les subventions nutritionnelles?

Les subventions sont des mesures qui visent à **inciter** la consommation des aliments favorables à la santé en réduisant leur coût pour les consommateurs. Elles peuvent prendre plusieurs formes telles que des coupons d'achat à utiliser à l'épicerie ou au marché public, la réduction ou l'élimination de la taxe de vente sur des aliments favorables à la santé, des subventions pour des collations ou des repas « santé » dans les écoles, la réduction des prix des « options santé » à la cafétéria ou dans les machines distributrices. De telles mesures peuvent relever des autorités gouvernementales, mais aussi être adoptées par de nombreux acteurs au niveau local et régional.

Les subventions nutritionnelles sont-elles efficaces?

Des 69 études mesurant l'impact des subventions, 25 d'entre elles portaient sur les subventions pour l'achat de fruits et légumes. **Les 2/3 des mesures d'efficacité recensées dans ces 69 études révélaient des effets positifs sur l'alimentation ou la santé.** Il est intéressant de noter que ces effets positifs étaient observés même si l'intervention économique n'était pas accompagnée d'une intervention éducative. L'ajout d'une composante éducative n'augmentait pas ou peu l'effet de la subvention.

Les exemples de subventions efficaces décrits dans cette section illustrent certaines modalités de déploiement de ce type d'intervention au niveau local, régional ou national.

Aux Pays-Bas, des chercheurs ont testé l'efficacité de **coupons d'achat** de fruits et légumes dans une étude expérimentale d'une durée de 6 mois (Waterlander et collab., 2013). Les participants recevaient par la poste deux fois par mois des coupons donnant une réduction de 50 % du prix d'achat pour des fruits et légumes frais, ou parfois en conserve ou congelés. Ces coupons étaient échangeables dans les épiceries et les supermarchés. À la fin de la période de 6 mois, les personnes ayant reçu les coupons avaient augmenté de façon significative leur consommation de fruits et légumes, comparativement au groupe témoin n'ayant pas reçu de coupons.

En 2010-2012, l'Agence de santé et de services sociaux de San Diego en Californie a évalué son programme *Fresh Fund* (Lindsay, 2013). Ce programme offre aux bénéficiaires d'aide alimentaire de doubler la valeur monétaire de l'aide financière qu'ils reçoivent lorsqu'ils achètent des fruits et légumes, ou d'autres aliments qui répondent à certains critères nutritionnels, dans les marchés publics, et ce, jusqu'à concurrence de 20 dollars par mois. Ce programme a été utilisé par plusieurs milliers de bénéficiaires. Parmi eux, 252 adultes ont participé à l'évaluation qui conclut que la consommation de fruits et légumes des participants a augmenté depuis le début de programme.

En 2005, une organisation responsable des soins de santé pour la population autochtone d'une région de l'Australie a mis sur pied un programme de distribution hebdomadaire **de boîtes de fruits et légumes** auprès des ménages à faible revenu (Black, 2013). Chaque boîte qui a une valeur marchande de 40 à 60 dollars australiens (selon le nombre d'enfants) est disponible au montant de 5 dollars. Des chercheurs ont évalué l'impact de ce programme chez les enfants qui participent au programme. Ils n'ont pas observé de changement quant à la prévalence d'obésité ou d'embonpoint, mais ont constaté une réduction significative du nombre de consultations médicales, de visites à l'hôpital et de prescriptions d'antibiotiques suite à la participation au programme.



La distribution de fruits dans les écoles en Norvège

Depuis 2003, le gouvernement norvégien a mis en place un programme de subventions pour la distribution quotidienne de fruits dans les écoles. La subvention qui couvre environ le tiers du coût du programme est offerte à toutes les écoles du pays. La moitié des écoles primaires (niveaux 1 à 7) se prévaut de la subvention alors que 15 % des écoles secondaires (niveaux 8 à 10) participent au programme. Le programme, qui est financé par le Ministère de la Santé, avait un budget de 20 millions de kroner en 2017 (soit 3,17 millions \$ CAN). Avant 2013, le programme offrait des subventions plus importantes qui permettaient aux écoles d'offrir les fruits gratuitement aux enfants.

Les évaluations du programme norvégien ont révélé que la distribution gratuite augmentait la consommation de fruits chez les élèves non seulement durant la durée du programme, mais que l'effet perdurait durant quelques années après la fin du programme. On note aussi que le programme est associé à une diminution des collations peu favorables à la santé telles que les croustilles et que cet effet pouvait durer jusqu'à sept ans après la fin du programme. Les chercheurs ont aussi constaté que la distribution subventionnée de fruits avait aussi des effets positifs sur l'alimentation des élèves, mais que les effets étaient plus modestes que la distribution gratuite.

Source : Entrevue téléphonique avec un gestionnaire du programme norvégien et Bere et collab., 2005, 2006, 2015.

Quel est l'impact des instruments économiques sur les ménages les moins favorisés?

Les instruments économiques ont souvent des effets différents selon le statut socio-économique des individus. En général, les chercheurs remarquent que **les ménages à faible revenu ont plus tendance à modifier leurs achats** lorsque le prix des aliments augmente ou diminue. Par exemple, la taxe imposée sur les aliments à forte teneur en sucre et en sodium en Hongrie a engendré une réduction de la consommation de ces aliments et une augmentation de la consommation des aliments peu transformés. Cette réduction était beaucoup plus importante chez les ménages à faible revenu (Biro, 2015). De même, la réduction de l'achat de boissons sucrées suite à l'introduction d'une taxe au Mexique est beaucoup plus marquée chez les ménages à faible revenu et peu scolarisés (Colchero, 2016). Une étude américaine sur le prix du lait démontre aussi qu'une taxe sur les produits laitiers à plus forte teneur en gras a plus d'impact chez les familles avec les revenus les plus faibles que dans la population en général (Khan, 2015).

L'effet positif plus marqué sur l'alimentation des ménages les moins nantis ne s'observe pas seulement dans le cas des taxes nutritionnelles. Les études sur les subventions pour l'achat d'aliments favorables indiquent aussi que ces ménages sont plus sensibles aux changements dans les prix. Ainsi, une étude de modélisation réalisée en Suède montre que ces ménages retireraient plus de bénéfices des subventions pour l'achat de produits céréaliers à grains entiers que les ménages avec plus de revenus (Nordstrom, 2011).

Néanmoins, des questions ont été soulevées quant à **l'équité et au caractère régressif** des taxes nutritionnelles, c'est-à-dire leur potentiel de limiter davantage les choix de consommation et d'alourdir de façon disproportionnée le fardeau économique des moins nantis (Franck, 2013b). L'une des propositions souvent mise de l'avant pour contrecarrer cet effet consiste à utiliser les revenus générés par les taxes nutritionnelles pour financer des interventions destinées explicitement aux populations défavorisées, telles que des subventions pour l'achat de fruits et légumes.

L'acceptabilité sociale des instruments économiques

L'acceptabilité sociale, c'est-à-dire l'appui de la population ou de certains groupes de la population envers l'adoption de ces instruments, représente un enjeu de mise en œuvre souvent soulevé par les chercheurs. Ceux-ci identifient cinq principaux facteurs pouvant influencer l'acceptabilité sociale des instruments économiques.

Tableau 2 Facteurs influençant l'acceptabilité sociale des instruments économiques

Les instruments moins contraignants sont plus acceptés
Les instruments perçus comme étant plus efficaces sont plus acceptés
Les instruments perçus comme étant plus équitables sont plus acceptés
Les taxes nutritionnelles qui génèrent des revenus pour les soins de santé ou la prévention et la promotion de la santé sont plus acceptées
Les personnes qui attribuent la montée de l'obésité à des causes environnementales plutôt qu'à des causes individuelles sont plus favorables aux instruments économiques

Source : Bos, 2013, 2015, Promberger, 2012, Donaldson, 2015, Julia, 2015, Ni Mhurchu, 2011, Mazzochi, 2015, Barry, 2009, Chambers, 2011, Giles, 2015

Conclusion

Dans les dernières années, **plusieurs organisations scientifiques ont émis des recommandations proposant l'adoption d'instruments économiques** pour favoriser la saine alimentation à partir des données probantes existantes. Par exemple, en 2016, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié des recommandations sur l'imposition de taxes sur les boissons sucrées et la mise en place de subventions pour l'achat de fruits et légumes (WHO, 2016).

Toutefois, les changements dans l'environnement économique ne représentent qu'une des mesures nécessaires pour faciliter des choix alimentaires plus sains. **Seule la combinaison d'un éventail d'actions et de politiques publiques** au niveau local, régional, provincial et fédéral, ciblant les environnements économiques, physiques, socioculturels et politiques, permettra une amélioration majeure de nos habitudes alimentaires.



À retenir

- Les taxes nutritionnelles et les subventions peuvent contribuer à des environnements plus favorables à la saine alimentation.
- Les taxes nutritionnelles peuvent prendre plusieurs formes. Elles peuvent cibler certains aliments jugés particulièrement défavorables à la santé (ex. : boissons sucrées) ou toute une catégorie d'aliments selon leur teneur en sodium, en sucre ou en gras saturés.
- Les acteurs locaux peuvent mettre en œuvre des interventions ayant des effets similaires à des taxes nutritionnelles. Par exemple, les aliments moins sains offerts dans un service alimentaire ou dans les machines distributrices peuvent être vendus à un prix plus élevé.
- Les subventions ou rabais pour l'achat d'aliments favorables à la santé peuvent aussi prendre plusieurs formes, telles que : des coupons échangeables dans des épiceries ou des marchés publics contre des aliments sains, des coupons-rabais pour l'achat d'aliments sains, des boîtes de fruits et légumes subventionnés, la distribution gratuite ou subventionnée de collations ou de repas sains dans les écoles.
- Les ménages à faible revenu ont plus tendance à modifier leurs achats si le prix des aliments augmente ou diminue.
- L'acceptabilité sociale des instruments économiques représente un enjeu important. Celle-ci peut varier selon l'évolution des perceptions quant à l'efficacité, l'équité, les justifications et les conditions de mise en œuvre de ces mesures.
- Les interventions économiques ne représentent qu'une des mesures nécessaires pour faciliter des choix alimentaires plus sains. Seule la combinaison d'un éventail d'actions et de politiques publiques à divers niveaux permettra une amélioration majeure de nos habitudes alimentaires.

Références

- BAHL, R., R. BIRD et M. B. WALKER (2003). « The uneasy case against discriminatory excise taxation: Soft drink taxes in Ireland », *Public Finance Review*, vol. 31, n° 5, p. 510-533.
- BARRY, C. L., V. L. BRESKOLL, K. D. BROWNELL et M. SCHLESINGER (2009). « Obesity metaphors: how beliefs about the causes of obesity affect support for public policy », *Milbank Quarterly*, vol. 87, n° 1, p. 7-47.
- BLACK, A. P., H. VALLY, P. S. MORRIS, M. DANIEL, A. J. ESTERMAN et F. E. SMITH (2013). « Health outcomes of a subsidised fruit and vegetable program for Aboriginal children in northern New South Wales », *Medical Journal of Australia*, vol. 199, n° 1, p. 46-50.
- BÉRARDI, N., P. SEVESTRE, M. TEPALUT et A. VIGNERON (2016). « The impact of a soda tax on prices: Evidence from French microdata », *Applied Economics*, vol. 48, n° 41, p. 3976-3994.
- BERE, E., M. VEIERØD, M. BJELLAND et K.-I. KLEPP (2006). « Free school fruit—sustained effect 1 year later », *Health Education Research*, vol. 21, n° 2, p. 268-275.
- BERE, E., M. B. VEIERØD et K.-I. KLEPP (2005). « The Norwegian School Fruit Programme: evaluating paid vs. no-cost subscriptions », *Preventive Medicine*, vol. 41, n° 2, p. 463-470.
- BERE, E., M. B. VEIERØD, Ø. SKARE et K.-I. KLEPP (2007). « Free school fruit – sustained effect three years later », *The International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity*, vol. 4, n° 5.
- BERE, E., S. J. TE VELDE, M. C. SMÅSTUEN, J. TWISK et K.-I. KLEPP (2015). « One year of free school fruit in Norway – 7 years of follow-up », *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity*, vol. 12, n° 1, p. 1-7.
- BIRÓ, A. (2015). « Did the junk food tax make the Hungarians eat healthier? », *Food Policy*, vol. 54, p. 107-115.
- BØDKER, M., C. PISINGER, U. TOFT et T. JØRGENSEN (2015a). « The Danish fat tax—Effects on consumption patterns and risk of ischaemic heart disease », *Preventive Medicine*, vol. 77, p. 200-203.
- BØDKER, M., C. PISINGER, U. TOFT et T. JØRGENSEN (2015b). « The rise and fall of the world's first fat tax », *Health Policy*, vol. 119, n° 6, p. 737-742.
- BOS, C., I. A. VAN DER LANS, F. J. VAN RIJNSOEVER et H. C. VAN TRIJP (2013). « Understanding consumer acceptance of intervention strategies for healthy food choices: a qualitative study », *BMC Public Health*, vol. 13, n° 1, p. 1-14.
- BOS, C., V. I. LANS, F. VAN RIJNSOEVER et H. VAN TRIJP (2015). « Consumer acceptance of population-level intervention strategies for healthy food choices: The role of perceived effectiveness and perceived fairness », *Nutrients*, vol. 7, n° 9, p. 7842-7862.
- CHAMBERS, S. A., et W. B. TRAILL (2011). « What the UK public believes causes obesity, and what they want to do about it: A cross-sectional study », *Journal of Public Health Policy*, vol. 32, n° 4, p. 430-444.
- COLCHERO, M. A., B. M. POPKIN, J. A. RIVERA et S. W. NG (2016). « Beverage purchases from stores in Mexico under the excise tax on sugar sweetened beverages: observational study », *BMJ*, vol. 352.
- COLANTUONI, F., et C. ROJAS (2015). « The impact of soda taxes on consumption: Evidence from scanner data », *Contemporary Economic Policy*, vol. 33, n° 4, p. 714-734.
- DONALDSON, E. A., J. E. COHEN, L. RUTKOW, A. C. VILLANTI, N. F. KANAREK et C. L. BARRY (2015). « Public support for a sugar-sweetened beverage tax and pro-tax messages in a Mid-Atlantic US state », *Public Health Nutrition*, vol. 18, n° 12, p. 2263-2273.
- FALBE, J., N. ROJAS, A. H. GRUMMON et K. A. MADSEN (2015). « Higher retail prices of sugar-sweetened beverages 3 months after implementation of an excise tax in Berkeley, California », *American Journal of Public Health*, vol. 105, n° 11, p. 2194-2201.
- FLETCHER, J. M., D. E. FRISVOLD et N. TEFFT (2010). « The effects of soft drink taxes on child and adolescent consumption and weight outcomes », *Journal of Public Economics*, vol. 94, n° 11-12, p. 967-974.
- FLETCHER, J. M., D. E. FRISVOLD et N. TEFFT (2015). « Non-linear effects of soda taxes on consumption and weight outcomes », *Health Economics*, vol. 24, n° 5, p. 566-582.
- FLETCHER, J. M., D. FRISVOLD et N. TEFFT (2010). « Taxing soft drinks and restricting access to vending machines to curb child obesity », *Health Aff*, vol. 29, n° 5, p. 1059-1066.
- FRANCK, C., S. M. GRANDI et M. J. EISENBERG (2013). « Taxing junk food to counter obesity », *American Journal of Public Health*, vol. 103, n° 11, p. 1949-1953.
- GILES, E. L., F. F. SNEHOTA, E. MCCOLL et J. ADAMS (2015). « Acceptability of financial incentives and penalties for encouraging uptake of healthy behaviours: focus groups. », *BMC Public Health*, vol. 15, n° 58.
- JACOBSON, M., et K. BROWNELL (2000). « Small taxes on soft drinks and snack foods to promote health », *American Journal of Public Health*, vol. 90, n° 6, p. 585-590.
- JENSEN, J. D., S. SMED, L. AARUP et E. NIELSEN (2015). « Effects of the Danish saturated fat tax on the demand for meat and dairy products », *Public Health Nutrition*, vol. 19, n° 17, p. 3085-3094.
- JULIA, C., C. MÉJEAN, F. VICARI, S. PÉNEAU et S. HERCBERG (2015). « Public perception and characteristics related to acceptance of the sugar-sweetened beverage taxation launched in France in 2012 », *Public Health Nutrition*, vol. 18, n° 14, p. 2679-2688.
- KHAN, R., K. MISRA et V. SINGH (2015). « Will a fat tax work? », *Marketing Science*, vol. 35, n° 1, p. 10-26.
- LINDSAY, S., J. LAMBERT, T. PENN, S. HEDGES, K. ORTWINE et A. MEI (2013). « Monetary matched incentives to encourage the purchase of fresh fruits and vegetables at farmers markets in underserved communities », *Preventing Chronic Disease*, vol. 10, n° 130124.
- MAZZOCCHI, M., S. CAGNONE, B. NIEDZWIEDZKA, A. SABA, B. SHANKAR, W. VERBEKE et W. B. TRAILL (2015). « What is the public appetite for healthy eating policies? Evidence from a cross-European survey », *Health Economics, Policy and Law*, vol. 10, n° 3, p. 167-292.
- NI MHURCHU, C., H. EYLES, R. DIXON, L. MATOE, T. TEEVALE et P. MEAGHER-LUNDBERG (2011). « Economic incentives to promote healthier food purchases: exploring acceptability and key factors for success », *Health Promotion International*, vol. 27, n° 3, p. 331-341.
- NORDSTRÖM, J., et L. THUNSTRÖM (2011). « Can targeted food taxes and subsidies improve the diet? Distributional effects among income groups », *Food Policy*, vol. 36, n° 2, p. 259-271.
- PROMBERGER, M., P. DOLAN et T. M. MARTEAU (2012). « "Pay them if it works": Discrete choice experiments on the acceptability of financial incentives to change health related behaviour », *Social Science & Medicine*, vol. 75, n° 12, p. 2509-2514.
- SMED, S., P. SCARBOROUGH, M. RAYNER et J. D. JENSEN (2016). « The effects of the Danish saturated fat tax on food and nutrient intake and modelled health outcomes: an econometric and comparative risk assessment evaluation. », *European Journal of Clinical Nutrition*, vol. 70, n° 6, p. 681-686.
- STURM, R., L. POWELL, J. CHRIQUI et F. CHALOUFKA (2010). « Soda taxes, soft drink consumption, and children's body mass index », *Health Affairs*, vol. 29, n° 5, p. 1052-1058.
- WATERLANDER, W. E., M. R. DE BOER, A. J. SCHUIT, J. C. SEIDELL et I. H. STEENHUIS (2013). « Price discounts significantly enhance fruit and vegetable purchases when combined with nutrition education: a randomized controlled supermarket trial », *The American Journal of Clinical Nutrition*, vol. 97, n° 4, p. 886-895.
- WHO (2016). *Fiscal Policies for Diet and Prevention of Noncommunicable Diseases: Technical Meeting Report*, Geneva, WHO.



Les taxes et les subventions pour favoriser la saine alimentation

AUTEURE

Chantal Blouin

Développement des individus et des communautés

RELECTRICES

Johanne Laguë

Marie-Claude Paquette

Direction du Développement des individus et des communautés

COMITÉ AVISEUR

Lynn Hammel

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Martine Pageau

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Danièle Prévost

CAPSANA

Sylvie Roy

Direction de la santé publique, CIUSSS de la Capitale-Nationale

Lucie Tremblay

Direction de la santé publique, CISSS de Chaudière-Appalaches

SOUS LA COORDINATION DE

Jean-Pierre Landriault, chef d'unité scientifique

Développement des individus et des communautés

La réalisation de la collection TOPO est rendue possible grâce à la participation financière du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca. Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 2^e trimestre 2017
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN : 1925-5748 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2017)

N° de publication : 2258